



Directive 495 (1994)¹

Européens vivant à l'étranger

Assemblée parlementaire

L'Assemblée charge sa commission des migrations, des réfugiés et de la démographie:

1. de poursuivre l'examen de la situation actuelle des Européens vivant à l'étranger et de demander aux délégations nationales d'apporter leur soutien à cette activité;
2. d'envisager la préparation d'un colloque sur la question des relations entre les Etats membres et leurs ressortissants vivant à l'étranger.

1. Voir [Doc. 7078](#), rapport de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie, rapporteur: M. Böhm. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 18 mai 1994.

